



**Arrêté de Police concernant et réglementant le stationnement des véhicules à
JALHAY RN 68 et RN 672**

La Bourgmestre,

- Vu le déclenchement d'un incendie important sur le territoire des Fagnes situé sur la commune de Baelen mais menaçant très sérieusement le territoire de la commune de Jalhay;
- Attendu qu'il est très important de pouvoir donner libre accès aux services de secours travaillant sur le lieu du sinistre ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;
- Vu la décision du Centre de crise Feu en Fagnes du 27/08/2026 concernant la circulation sur la RN 68 ;

ARRETE

Art.1er A partir du 14/09/2026 à 08h00 , la circulation des véhicules à JALHAY sera régie comme suit :

RN 68 : le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée depuis la BK 22,900 (Drossard) jusqu'à la BK 23,800 (Belle Croix).

RN 672 : le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée depuis la BK 9,200 (chateau Sagehomme) jusqu'au carrefour de Belle Croix à l'exception d'une portion de 100 mètres de part et d'autre du chemin des Fermes en Fagnes.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme.

Art 3 : Le present arrêté abroge l'arrêté en date du 27/08/2026

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Aux services du SPW District de Verviers
- Aux services du TEC Liège Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des travaux.

Jalhay le 15/09/2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

